

2^eDépartement des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 7 février 2022 – 19h 30

L'An Deux Mille Vingt deux, le 30 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03/02/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, François DEDEBAN, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, Gérard DUYTSCHÉ et Laurent DUMARTIN

Absentes excusées : Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN,

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN

Approbation du compte-rendu du 6 décembre 2021 après relecture de celui-ci.

Approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

✓ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022** : Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le MAIRE, et à l'unanimité :

- DÉCIDE de se prononcer favorablement, conformément à la réglementation, sur la prise en charge, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget principal 2020 de la commune des dépenses relatives aux :
 - Dépenses relatives à l'opération 2535 – Bâtiments communaux :
 - Dépenses relatives à l'opération 2158 – Station de relevage ;

Les crédits sont ouverts comme suit :

Article	BP 2021	Autorisations de dépenses 2022
Article 2535	23 000 €	5 750€
Article 2158	30 000€	7 500€

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le reste à réaliser 2021 se monte à 5.750 € dont 1.800 € de bardage du hangar municipal.

- ✓ DON : Madame PALENGAT Nadine avait déposé un chèque de caution de 200 € lors de la réservation du hall polyvalent. Elle souhaite faire don de ces 200 € à la commune. Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'accepter ce don.

 - ✓ VENTE BOIS D'OUVRAGE SUITE DEMOLIITION MAISON LAHITTE : Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal de l'estimation des éléments de charpente issus de la démolition de la maison Lahitte. Les éléments de charpente sont constitués de 15 poutres en chêne, de pannes et de chevrons.
 - L'estimation des poutres se situe entre 600 € et 1.700 € la stère.
 - M. le MAIRE propose de stocker les pannes et chevrons pour une réutilisation par la collectivité. M. DABESCAT et M. DUMARTIN s'occuperont de récupérer ces éléments.
 - Monsieur le MAIRE propose de vendre les poutres prioritairement aux batsois.
 - Il propose d'instaurer 2 tarifs de vente des poutres.
 - Un tarif préférentiel sera proposé aux batsois intéressés pour un montant de 500 € la stère.
 - Les poutres restantes seront proposées au prix de 600 € la stère.
- Le CONSEIL MUNICIPAL décide de mettre en place cette double tarification.
- Un courrier d'information sera distribué aux habitants, fixant une date de rendez-vous pour les personnes intéressées. Si deux personnes sont intéressées par la même pièce de bois, et faute d'accord entre les parties, un tirage au sort sera effectué pour l'attribution.

2- PROJETS 2022

- ✓ COMMUNICATION :
 - Application IntraMuros :
 - La commission communication soumet au conseil municipal d'adhérer à l'application IntraMuros. Financée par le Conseil Départemental, cette application est complète et utilisée par de nombreuses municipalités.
 - Elle sera connectée à la mise à jour du futur site internet.
 - Une attention particulière sera portée sur le fait que les « signalements » ne soient pas publics.
 - 2 administrateurs seront responsables de l'application : la secrétaire de mairie et l'adjoint en charge de la communication.
- Le CONSEIL MUNICIPAL valide la proposition de la commission communication.
- Logo de la commune :
 - A terme, la communication s'articulera autour de 4 canaux (courriers, bulletin municipal, application et site internet)
 - Pour renforcer l'image de la commune et pour harmoniser les 4 canaux de communication, la commission soumet la proposition de constituer un logo de la commune.
 - 4 devis ont été réalisés.
 - La commission propose de réaliser 3 pré-projets, le choix pouvant se faire par un vote de la population.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de faire réaliser un logo par la société Folygraphik sur la base de 3 pré-projets. Le choix du projet retenu se fera par le conseil municipal sans consultation de la population.

- ✓ BATIMENTS COMMUNAUX : La commission bâtiments a réalisé un état des lieux des différents bâtiments :
 - Eclairage des salles municipales : une étude est en cours pour installer un éclairage LED
 - Mairie :
 - Projet de réfection du chauffage
 - WC publics : plusieurs hypothèses sont explorés : la suppression des toilettes publiques, leur transformation en bibliothèque libre service avec réfection de la toiture
 - Etanchéité de la toiture de l'appentis accolé à la mairie
 - Petit foyer : une réflexion globale sera menée (déplacement de l'îlot de cuisine avec agrandissement de la salle principale, mise en accessibilité, changement de la porte en bois, chauffage...)
 - Ecole :
 - La société ARLA a effectué les travaux de gouttière
 - Différents avis seront recueillis à propos du sol de la salle de classe
 - Problème d'un écoulement d'eau pluvial sur le seuil de la porte d'entrée
 - Réaménagement de la cuisine : un devis est en cours d'élaboration par la société Escriba
 - Le groupe de sécurité du cumulus est à changer
 - La salle de garderie présente des fissures : une attention particulière doit être portée pour surveiller l'évolution
 - La société Loubery a été relancée après la constatation de malfaçons au niveau des manivelles d'ouverture
 - 2 verrous sont cassés
 - Le terre-plein devant l'entrée a été bâché, une étude est en cours pour y placer des galets
 - Une porte a été refixée.
 - Hall polyvalent :
 - La société LD propreté prépare un devis pour un nettoyage
 - La petite salle a besoin d'être repeinte en installant des protections des bas de murs
 - Un devis est préparé pour uniformiser les barillets
 - L'équipe municipale pourra isoler la grande porte en bois
 - Gaëlle MARTIN a convoqué les associations à propos du rangement du local de rangement
 - Une réflexion à propos de l'installation du thermostat de chauffage est en cours, la société GUELIN est sollicitée
 - Un panneau « WC public » pourrait être installé
 - Hangar communal : La priorité est donnée pour terminer le local du service technique

- ✓ LOTISSEMENT LAHITTE : Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal qu'il a tenté en vain de contacter le cabinet BEMOGE pour réaliser l'appel d'offre. De nouvelles prises de contact sont prévues.
- ✓ BUREAUTIQUE : Le photocopieur du secrétariat de la mairie sera à changer. 4 devis avaient été établis en 2020 :
 - TEKBURO : Photocopieur Sharp
 - Prix d'achat : 1 950 € HT
 - Location : 39 €/ mois sur 63 mois
 - Maintenance :
 - 0.0029 € noir
 - 0.029 € couleur
 - BUROTEC40 : Photocopieur Xeros
 - Prix d'achat : 2 550 € HT
 - Location : 48 €/ mois sur 63 mois
 - Maintenance :
 - 0.0029 € noir
 - 0.029 € couleur
 - ACTUEL BURU : Photocopieur Konica
 - Prix d'achat : 4 137 € HT
 - Location : 55 €/ mois sur 63 mois
 - Maintenance :
 - 0.004 € noir
 - 0.04 € couleur
 - MODERN BURU : Photocopieur Toshiba.
 - Prix d'achat : 2 650 € HT
 - Location : 47 €/ mois sur 48 mois + service pass 5 €/mois
 - Maintenance :
 - 0.0035 € noir
 - 0.035 € couleur

De nouveaux devis seront établis par BUROTEC40 et par TEKBURO

- ✓ OUTILLAGE : Monsieur le MAIRE s'est entretenu avec Mme le MAIRE de SARRAZIET qui propose un achat commun d'un tracteur tondeuse. Le CONSEIL MUNICIPAL souhaite un achat en propre. Monsieur le MAIRE et M. DUMARTIN feront faire des devis en veillant à l'adaptation de la largeur pour le transport et en prévoyant les rampes d'accès à la remorque.

3- PYLONE TSF

- ✓ Monsieur le MAIRE fait lecture du courrier du Président du Conseil Départemental des Landes. Celui-ci propose l'achat du terrain du chemin d'accès et de l'enclos au prix des Domaines.
- ✓ Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal du refus des Domaines de réaliser l'estimation.

4- LOGEMENT COMMUNAL

- ✓ Madame BRETHES, locataire, a réalisé des devis pour la réfection de la salle de bain du logement communal :
 - Rénovation : 2 194,40 € TTC
 - Matériel : 2 645,14 € TTC
 - Aide par SOLIHA : 2 855.39 €

5- VOIRIE

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal des suites du rapport BRGM concernant le gouffre de Dufaou :

- ✓ Les commissions voirie des communes de Bats et Aubagnan se sont réunies le 24 janvier 2022 à Aubagnan.
- ✓ Les services techniques des deux communes se sont rendus sur place en présence des maires des communes de BATS et d'AUBAGNAN ce jour. Un entretien commun est prévu le 11 février après-midi.
- ✓ Des jalons seront posés pour mesurer l'évolution (relevés mensuels la première année, conformément au rapport du BRGM).

6- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le MAIRE informe que les opérations de recensement de la population sont terminées. La commune compte 315 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Liste des délibérations prises

Délibération 2022- 01	Dépense d'investissement avant le vote du budget 2022
Délibération 2022-02	Don fait à la commune
Délibération 2002-03	Vente bois d'ouvrage suite à la démolition de la maison Lahitte